

Zeitung vum Lëtzebuurger

Samschdeg, de 7. September 2002

57/168

Vollek

Centre Pénitentiaire de Schrassig

»Un réel suivi du détenu en vue de sa réinsertion est rare«

En comparaison avec tous les pays de l'Union Européenne les peines de privation de liberté prononcées par les tribunaux luxembourgeois sont exorbitantes par rapport aux peines prononcées pour des faits parfaitement identiques dans les autres pays membres. Au niveau de l'ordre de grandeur des peines qui sont infligées par les tribunaux luxembourgeois, celles-ci varient en règle générale du double au quadruple par rapport aux peines prononcées, pour des faits strictement identiques, dans les autres pays de l'Union Européenne. Cette situation pousse également au désespoir et au suicide.

La première chose que tout nouveau détenu apprend en arrivant au Centre Pénitentiaire de Luxembourg-Schrassig, c'est que les peines sont disproportionnées. La seconde chose qu'il constate à ses propres dépens, c'est le mépris d'un bon nombre de gardiens. Ensuite il court le risque d'être la victime de la perversité de l'un ou de l'autre gardien. Tous ces ingrédients poussent et conduisent au suicide.

Allons encore un peu plus loin et regardons avec la loupe de la conscience les

méthodes pratiquées par la justice luxembourgeoise. Bien des éléments vont vous frapper.

La police judiciaire effectue de nombreuses enquêtes avec un non-respect évident du code de procédure criminelle. Certains membres de la police judiciaire ont un pouvoir aucunement discrétionnaire. Cela est souvent du au fait qu'ils en savent long à propos de la vie privée de certains magistrats notamment. Le pays est petit, les parodies sont de mise.

Les instructions sont rarement menées à décharge. Les juges d'instructions et juges font abstraction de présomption d'innocence. Certains dossiers dépassent par leur complexité les compétences de magistrats instructeurs. Le pays est bien trop petit et les spécialistes en certaines matières font cruellement défaut. L'aura personnelle compte au plus haut point...

Un justiciable, une personne soupçonnée de crime ou de délit, qui se rend compte qu'elle n'a, le plus souvent, droit qu'à un simulacre de justice est souvent un candidat au suicide.

Nous sommes intimement

convaincus que le pourcentage de détenus innocents est au Luxembourg le plus élevé d'Europe. Une plaie honteuse!

Le Luxembourg a déjà bien souvent été montré du doigt étant donné que des enfants sont régulièrement incarcérés au Centre Pénitentiaire de Luxembourg-Schrassig. Encore récemment une petite fille de dix ans a séjourné quelques jours dans cette prison pour adulte. Il faut savoir que les enfants, les adolescents etc. sont incarcérés au Quartier de Haute Sécurité. L'ambiance qui y règne doit être identique au paradis.

Réinsertion et réintégration

Le peu d'efficacité du système luxembourgeois tel qu'il fonctionne actuellement, est la preuve d'un laxisme évident et est surtout possible grâce au fait à l'image faussée que l'on donne vers l'extérieur.

Il est très étrange que les nombreux suicides qui font des ravages parmi la population carcérale coïncide avec le changement de millénaire. Mais il est tout aussi étrange que depuis des dizaines de

décennies, plus aucune amnistie n'ait été prononcée au Luxembourg. Quand le Grand-Duc Henri a remplacé son Altesse le Grand-Duc Jean, pas le moindre effort ou geste n'a été fait envers la population carcérale.

Leurre, mensonge, poudre aux yeux, voici ce que le système pratique avec le plus de compétence.

Un réel suivi du détenu en vue de sa réinsertion est rare. Rivalités, préjugés, etc. entrent en ligne de compte.

Prenons l'exemple bien concret d'un détenu condamné à vingt années de réclusion criminelle en première instance, puis à perpétuité en Instance d'Appel, alors qu'aucun sang ne couvre ses mains. Est-ce là une situation acceptable?

A ce même détenu le système a saboté sciemment et consciencieusement toute possibilité de réinsertion. Alors qu'il jouissait du régime de la semi-liberté, c'est en produisant des résultats d'analyse d'urine falsifiés, qu'il a été reconduit à la case départ. Un médecin et un avocat ont la preuve de ces résultats falsifiés.

(Extrait d'un appel de détenus à la presse)